

Vosges

# Anticorruption : AC !! a désormais un référent dans le département

Présente dans plusieurs dossiers judiciaires vosgiens, dont celui des décharges sauvages de Nestlé, l'association anticorruption AC !! est de plus en plus sollicitée par des lanceurs d'alerte. Pour faire face à la demande, elle s'appuie désormais localement sur Sébastien Golly, son référent vosgien.

Leur credo : « Quand un corrompu ou un corrupteur nous fait face, avec AC !!, il trépane ». Marcel Claude, président de l'association anticorruption AC !!, ne mâche pas ses mots. Cela fait des années qu'il a fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille, et des années qu'il le mène dans les Vosges, mais aussi sur l'ensemble du territoire national. L'association compte environ 220 adhérents, dont déjà huit référents locaux, situés notamment en Bretagne, en Meurthe-et-Moselle, en Alsace, à Paris, dans les Pyrénées-

Atlantiques... mais pas encore dans les Vosges. Cependant, face aux alertes de plus en plus nombreuses, trois nouveaux référents viennent grossir les rangs, dont un dans le département : Sébastien Golly.

**« Libre financièrement et apolitique »**

Le quadragénaire a longtemps fait partie des mondes associatif et politique. « Ce que j'y ai vu en l'espace de dix ans, ça ne m'a pas forcément plu. En plus, j'ai le don pour mettre le doigt là où il ne faut pas. » Une qualité pour le président de l'association, qui avait besoin d'un « relais » sur place.

« À la suite d'articles de presse concernant de gros dossiers, comme celui de Nestlé, on a quatre ou cinq dossiers qui tombent. La preuve, on vient de m'appeler pour un problème de déchets à They-sous-Montfort », détaille Marcel Claude, qui rappelle qu'AC !! « doit être

une association libre financièrement et surtout apolitique, ce qui est une obligation quand on saisit la justice tout au long de l'année. Et par nos actions, cela devrait faire réfléchir certains, et nous sommes de plus en plus contactés par les élus pour connaître leur bon droit ».

Depuis sa création, AC !! a déposé 110 plaintes, dont cinq ont été classées. « L'une des dernières, c'est celle contre X dans un dossier concernant un contrat passé entre le CCAS de Saint-Dié et une société d'assurances, ainsi que celle, également contre X, au sujet de soupçons d'irrégularités de gestion au sein du comité de jumelage Anould-Schöneck. »

**Nestlé et les décharges sauvages**

À la suite d'une plainte en 2023, AC !! a également été reconnue comme victime dans l'affaire des décharges sauvages de Nestlé dans les environs



Marcel Claude, président de l'association AC !!, accompagné du référent de l'association dans les Vosges, Sébastien Golly. Photo C.C.

de Contrexéville. Une satisfaction pour Marcel Claude. « L'environnement fait partie de nos statuts, et nous pouvons être reconnus comme n'importe quelle association environnementale. La santé fait également partie de nos statuts. »

À ce sujet, l'association a déposé plainte auprès du Parquet national financier en 2024 con-

cernant l'affaire McKinsey. On l'aura compris : peu importe la thématique, tant qu'il y a de la corruption dans l'air. « Avec les lanceurs d'alerte qui nous contactent, on doit tourner entre sept et neuf dossiers par semaine. C'est la folie. »

Renseignements :  
sebastien.golly@gmail.com  
● Capucine Cardot